

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : SAS MANIVALI						Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N				Exercice N-1	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	139 612	FH		FI	139 612
	Chiffres d'affaires nets	FJ	139 612	FK		FL	139 612
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	900
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	(4 000)
	Autres produits (1) (11)					FQ	326
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	24 663
	Variation de stock (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3)					FW	72 996
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	16 322
	Salaires et traitements					FY	39 590
	Charges sociales (10)					FZ	18 648
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	53 925
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		IIS		
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(90 212)
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	45 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	331 300
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	91 248
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	29 512
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	136 248
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 639
	Différences négatives de change					GS	16 876
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	15 639
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	120 608
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 396
							269 796

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : SAS MANIVALI

Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	283		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	805 645	200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	805 928	200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19 438	4 235	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	218 157	200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	237 595	4 435	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	568 332	(4 235)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices (X)		IK	(10 800)	(1 500)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 078 116	516 705	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	468 587	249 643	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	609 528	267 061	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	69 217	11 320
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	IIQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	136 248	360 812	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 266	975	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.U.)	IIK	18 000	2 500	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	(4 000)	14 941	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6		
obligatoires		A9			
dont cotisations facultatives Madelin		A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits des cessions titres de participations				798 645	
Valeur nette comptable des titres cédés			214 075		
Valeur nette comptable immobilisation cédée			4 082		
Produits immobilisation cédée				7 000	
Pénalités & contraventions			723		
TOTAL GÉNÉRAL			237 595	805 928	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GÉNÉRAL					

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SAS MANIVALI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

Adresse de l'entreprise : 90, rue de Charonne 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ *							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)							
	Capital souscrit non appelé (I) AA						
	Frais d'établissement AB		AC				
	Frais de développement CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG				
	Fonds commercial (1) AH	371 806	AI	371 806	371 806		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM				
	Terrains AN	332 500	AO	332 500	332 500		
	Constructions AP	765 559	AQ	191 834	573 725	607 363	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2 152	AS	2 152			
	Autres immobilisations corporelles AT	156 360	AU	94 117	62 243	58 315	
	Immobilisations en cours AV		AW				
	Avances et acomptes AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT				
	Autres participations CU	411 290	CV		411 290	624 065	
	Créances rattachées à des participations BB		BC				
	Autres titres immobilisés BD		BE				
	Prêts BF		BG				
	Autres immobilisations financières BH	49	BI		49	49	
	TOTAL (II) BJ	2 039 719	BK	288 104	1 751 615	1 994 100	
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS *							
	Matières premières, approvisionnements BI		BM				
	En cours de production de biens BN		BO				
	En cours de production de services BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis BR		BS				
	Marchandises BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	1 000	BW		1 000		
	Clients et comptes rattachés (3) BX	27 454	BY		27 454	30 700	
	Autres créances (3) BZ	2 134 946	CA		2 134 946	1 565 609	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC				
	Valens mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE				
	Disponibilités CF	694 112	CG		694 112	409 456	
	Charges constatées d'avance (3) CH	4 035	CI		4 035	3 790	
	TOTAL (III) CJ	2 861 548	CK		2 861 548	2 009 556	
Comptes de Régularisation							
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	4 901 268	1A	288 104	4 613 164	4 003 656	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives CP		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :			Stocks :		Créances :		

Signature

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : SAS MANIVALI

Néant

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 950 000)	DA	950 000	950 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	95 000	95 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	1 965 141	1 698 079	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	609 528	267 061	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK			
	TOTAL (I)	DL	3 619 670	3 010 141		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	830 060	926 765	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	131 571	30 305	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	8 177	19 551	
	Dettes fiscales et sociales		DY	17 349	15 357	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	6 334	1 534	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)	EC	993 494	993 515		
	Écarts de conversion passif (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 613 164	4 003 656		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID			
	(3)	Dont	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
		Réserve spéciale des plus-values à long terme	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	262 559	164 334	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOI-SD](#)

MANIVALI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 950.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : SIEGE SOCIAL : 90 RUE DE CHARONNE

75011 PARIS

RCS 789 797 099 PARIS

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2024**

Le 29 juin 2024, Monsieur Patrick LAUR, en sa qualité d'associé unique propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société « MANIVALI », et de Président,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes et quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associée unique après avoir entendu la lecture des rapports du président, les explications complémentaires fournies par le président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 609.528,92 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, approuvant la proposition faite par le président décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 609.528,92 euros sera affecté au poste « autre réserves ».

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

LV

EXERCICE**DIVIDENDE**

31/12/2020

Néant

31/12/2021

50.000 €

31/12/2022

Néant

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne acte au président de l'exécution des prescriptions de l'article L 227-10 du Code de Commerce. En tant que de besoin, elle accepte, ratifie et prend en charge les opérations dont il lui a été rendu compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT ET ASSOCIE UNIQUE
Patrick LAUR



MANIVALI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 950.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 90 RUE DE CHARONNE

75011 PARIS

RCS 789 797 099 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2024

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à vos statuts, pour vous informer de l'activité de votre Société et vous présenter le bilan et les comptes au 31 décembre 2023.

Les comptes de la société ont été établis sur la base des principes comptables français généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

I – Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat

Activité de la société

L.P.

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 139.612 euros contre 139.839 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits d'exploitation de 135.939 euros et de charges d'exploitation de 226.152 euros, la perte d'exploitation s'élève à 90.212 euros.

Après comptabilisation du résultat financier bénéficiaire pour 120.608 euros, du résultat exceptionnel bénéficiaire pour 568.332 euros et d'un crédit d'impôt sur les bénéfices d'un montant de 10.800 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice net comptable de 609.528,92 euros contre 267.061,34 euros au titre de l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 609.528,92 euros au poste « autre réserves ».

Rappel des dividendes antérieurs

Nous vous rappelons, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE</u>
31/12/2020	Néant
31/12/2021	50.000 €
31/12/2022	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les dépenses somptuaires à réintégrer au bénéfice pour l'établissement de l'impôt s'élèvent à 713 euros.

Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce

Il n'y a eu, au cours de l'exercice 2023, aucune nouvelle convention visée par l'article L227-10 du code de commerce.

II - Perspectives d'avenir

L'environnement économique étant instable, nous ne pouvons préjuger de la qualité des perspectives d'avenir.

III – Frais de recherche et de développement

LM.

Néant.

IV – Détention du capital social par les salariés au titre de l'épargne salariale

Néant.

V- Etat des prises ou pertes de contrôle et des participations

Au 31 décembre 2023, notre société avait une participation :

-à hauteur de 32 % du capital de la société 4BLAUR, SAS, ayant son siège social 50 avenue de Saint Mandé à Paris (75012), immatriculée au RCS sous le numéro 810 813 006 Paris qui a réalisé un chiffre d'affaires de 882.556 euros contre 2.529.872 euros au titre de l'exercice précédent. Après comptabilisation des charges d'exploitation pour 658.436 euros contre 2.364.536 euros en 2022 et des produits d'exploitation pour 889.158 euros contre 2.617.902 pour l'exercice 2022, le bénéfice d'exploitation s'élève à 230.722 euros contre 253.366 euros pour l'exercice passé. Après imputation du résultat financier déficitaire de 15.182 euros, du résultat exceptionnel bénéficiaire de 3.836 euros et de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 45.568 euros, le bénéfice net comptable de la société réalisé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 173.808,29 euros contre 196.900,02 euros au titre de l'exercice 2022.

-à hauteur de 35 % du capital de la société DOUZE HUIT, SARL, ayant son siège social 47 avenue de Saint Mandé à Paris (75012), immatriculée au RCS sous le numéro 840 923 841 Paris qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1.187.145 euros contre 1.096.074 euros au titre de l'exercice précédent. Après comptabilisation des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1.192.066 euros et des produits d'exploitation qui s'élèvent à 1.205.910 euros, il ressort un bénéfice d'exploitation de 13.844 euros.

Après prise en compte du résultat financier déficitaire pour 28.294 euros, du résultat exceptionnel bénéficiaire de 34 euros et d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 4.077 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte nette comptable de 10.338,10 euros contre 17.966,43 euros au titre de l'exercice précédent.

-à hauteur de 36 % du capital de la société DAO, SAS, ayant son siège social 75 rue de Turbigo à Paris (75003), immatriculée au RCS sous le numéro 753 024 504 Paris qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1.910.660 euros contre 1.691.424 euros au titre de l'exercice précédent. Après comptabilisation des charges d'exploitation pour 1.750.738 euros et des produits d'exploitation pour 1.931.747 euros, le bénéfice d'exploitation s'élève à 181.008 euros contre 90.792 euros au titre de l'exercice précédent. Après comptabilisation du résultat financier qui se solde par un bénéfice de 3.237 euros et du résultat exceptionnel qui se solde par une perte de 851 euros, le bénéfice net comptable de la société réalisé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 183.394,66 euros contre 89.208,24 euros au titre de l'exercice précédent.

-à hauteur de 50 % du capital de la société PATSAN, SAS, ayant son siège social 82 rue de la Pompe à Paris (75016), immatriculée au RCS sous le numéro 883 416 760 Paris qui a réalisé un chiffre d'affaires de 831.799 euros contre 663.342 euros au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte de produits d'exploitation de 863.544 euros et de charges d'exploitation de 828.053 euros, le bénéfice d'exploitation s'élève à 35.490 euros contre 40.227 euros au titre de l'exercice précédent.

17-

Après comptabilisation du résultat financier déficitaire pour 21.582 euros et du résultat exceptionnel déficitaire pour 428 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice net comptable de 13.479,20 euros contre 27.994,97 euros au titre de l'exercice précédent.

-à hauteur de 25 % du capital de la société CAPA, SAS, ayant son siège social 91 rue de Charonne à Paris (75011), immatriculée au RCS sous le numéro 978 635 803 Paris qui clôturera son premier exercice social au 31 décembre 2024.

-à hauteur de 19,83 % du capital de la société CHAPAT, SAS, ayant son siège social 31 avenue Saint Mandé à Paris (75012), immatriculée au RCS sous le numéro 824 482 251 Paris.

-à hauteur de 28 % du capital de la société LLR, SARL, ayant son siège social 1 place Intérieure Saint Cyprien à Toulouse (31300), immatriculée au RCS sous le numéro 840 320 063 Toulouse.

-à hauteur de 50 % du capital de la société FBP 12, SAS, ayant son siège social 44 rue Gaston Doumergue à Tournefeuille (31170), immatriculée au RCS sous le numéro 840 320 063 Toulouse.

VI – Informations relatives aux délais de paiements

Dans le cadre des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du code de commerce, nous vous communiquons, en annexes, le tableau relatif aux délais de paiements.

VII – Situation du mandat du Président et des commissaires aux comptes

Sans objet.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT

